

Conseil communal du 24/11/2020
Communiqué de presse

I. CONSEIL CONJOINT VILLE – CPAS

Point 1. Projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer – Vote

Ce rapport reprend l'ensemble des synergies, des économies d'échelle et des suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités entre la commune et son CPAS.

Pour l'avenir, la Ville de Soignies et le CPAS s'engagent à poursuivre et intensifier ces synergies non seulement pour renforcer les économies d'échelle, mais aussi pour améliorer encore la bonne gouvernance et garantir un dialogue permanent entre les structures communales, dans l'intérêt de l'ensemble des habitants.

Le rapport approuvé ce jour présente un état des lieux des collaborations existantes entre les services communaux et le CPAS. On retrouve principalement :

- Le pôle social ;
- Le pôle énergie-logement ;
- Les marchés publics conjoints ;
- Une ligne graphique et des supports de communication communs ;
- La politique de réinsertion et de formation (via les Art.60) ;
- La création d'un accueil pour les enfants de 0-3 ans sur le site de l'école communale de Neufvilles ;
- L'Opération « Eté solidaire »...

Dans les synergies à développer, on retrouve :

- L'accession au logement durable pour les générations actuelles et futures, en augmentant l'offre, en luttant contre les logements inoccupés, en encadrant et aidant les personnes dans l'obtention et le maintien de leur logement...
- L'ambition de devenir une ville modèle en matière de développement durable, en développant entre autres la mise en œuvre du PAEDC ;
- L'amélioration de l'offre d'accueil pour les enfants avec la construction de la nouvelle crèche ;
- Le développement d'un accompagnement des jeunes mamans ;

- La promotion de la vie associative ;
- La mise en place d'outils et sensibilisation dans le cadre de la santé et l'hygiène (vaccination, diabète...);
- ...

On soulignera quelques chiffres qui démontrent concrètement l'utilité de cette collaboration pour les habitants de Soignies :

- À travers le service d'aide aux familles et aux aînés, le pôle social vient en aide à environ 400 Sonégiens en moyenne/an, il s'agit de tout soutien social à domicile de quelques formes qu'il soit ;
- Le service d'aide aux familles et aux aînés distribue aussi en moyenne 80 repas à domicile par jours ;
- 1.500 ménages bénéficient d'une réduction de la taxe immondice;
- Près de 550 habitants disposent d'un compteur à budget, rechargeable auprès du pôle énergie-logement et de certains commerces de l'entité ;
- une dizaine de marchés publics conjoints sont réalisés chaque année (carburants, marché des emprunts, assurances, service de télécommunication, central téléphonique, maintenance des liaisons réseau en fibre optique, médecine du contrôle du travail, nettoyage des vitres, assistance juridiques, chèques repas...), permettant aux services communaux de réaliser des économies ;
- ...

La Bourgmestre, Fabienne WINCKEL, et le Président du CPAS, Hubert DUBOIS, se réjouissent de ces collaborations étroites, qui doivent encore être renforcées dans l'avenir.

Point 2. Note de politique sociale – Prise d'acte

Réunis en séance commune, le conseil communal et le conseil du CPAS de la Ville de Soignies prendront connaissance de la note de « Politique générale et sociale » qui présente de manière détaillée le budget 2021, l'ensemble des services réalisés par les services sociaux ainsi que les projets pour l'avenir.

II. CONSEIL COMMUNAL VILLE

Point 1. Approbation PV

Point 2. Coronavirus (Covid-19) – Etat de la situation - Information

Le conseil communal de la Ville de Soignies informera ce mardi 24 novembre de la situation liée au coronavirus sur Soignies.

Les chiffres sur Soignies

- En date du 23 novembre 2020, les chiffres sur Soignies étaient ceux-ci : 37 cas confirmés sur les 7 derniers jours, principalement entre 31 et 65 ans.
Le pic le plus élevé est apparu le 1^{er} novembre, avec 96 cas confirmés sur une seule journée.
- Concernant notre personnel, sur les 239 agents, soit hors personnel enseignant, nous avons 1% d'absentéisme liée au Covid au sein de l'administration communale.
Le pic a eu lieu en octobre avec 4% d'absentéisme liées au Covid.
- Nos écoles ont repris normalement après le congé de Toussaint. Jusqu'à présent nous n'avons pas rencontré de souci depuis la reprise.
- Concernant les maisons de repos et structures d'accueil pour personnes portant un handicap, nous sommes très souvent en contact et restons à leur entière disposition pour répondre à leur demande et trouver des solutions avec eux. C'est une mesure de veille et de contact qui nous semble primordial.

Pour rappel, nous comptons à Soignies, 17 sites accueillants de séniors ou personnes handicapées.
- Nous avons également la chance à Soignies d'avoir un centre de testing ainsi qu'une infrastructure hospitalière. Nous échangeons avec les différents acteurs qui luttent contre ce virus et nous essayons de répondre à leurs besoins. C'est l'occasion pour nous de remercier l'ensemble des acteurs qui luttent contre la propagation de ce virus.

Les mesures prises

Depuis le début de la crise, la Ville de Soignies met un point d'honneur à maintenir et garantir sa mission de service public.

Soignies n'a qu'un mot d'ordre, la solidarité.

Etre solidaire en interne pour garantir un service efficace pour les Sonégiens ;

Etre solidaire envers le milieu médical ;

Etre solidaire envers les acteurs économiques, sociaux et associatifs ;

Etre solidaire envers ses citoyens.

Au cours des neuf derniers mois, toute une série de mesures a été adoptée. En voici quelques exemples :

- Administration accessible sur rendez-vous.
- Organisation du télétravail pour les membres du personnel depuis le début du premier confinement et n'a pas été arrêté. Nous avons aujourd'hui, pour les postes qui le permettent, plus de 2/3 des agents qui télétravaillent.
- **Mise en place d'un call-center : 0800 20 422.**
Un call center a été ouvert afin de répondre à chaque question et apporter des solutions aux problèmes de chacun.
Ce service est accessible du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H.
- Mise en place de la **plateforme soigniessolidaire**. Cette plateforme met en relation des gens qui proposent un peu de leur temps avec des personnes qui ont besoin d'aide.
- Mise en place de la **campagne « voisin solidaire »** qui consiste à afficher à sa fenêtre sa disponibilité pour soutenir ou aider un voisin, mais aussi à glisser un petit formulaire dans la boîte aux lettres de ses voisins pour les informer de l'aide que l'on peut leur apporter.

- **Facilités de paiement** pour toutes taxes et redevances et **allègement fiscal** pour différents acteurs économiques pour un montant de plus de 400.000 euros.
- **Prime « sanitaire »** d'un montant forfaitaire de 150 euros à tous les commerces de détail disposant d'un magasin implanté sur le territoire de l'entité sonégienne et actifs dans les secteurs de l'alimentation, de la presse, de l'équipement de la personne, des soins de la personne, de l'équipement de la maison et des loisirs, de la télécommunication ainsi que les fleuristes mais aussi aux établissements HORECA et aux agences immobilières et de voyage.
- Mise à disposition par la Ville de **plexiglas pour les pharmacies**. Un par officine et mise à disposition de deux places de parking Drive in pour ceux qui le souhaitent.
- Le lancement de la **campagne « lutte contre les violences conjugales »**.
- La création et lancement de la **campagne « Achetons local »**, dès le premier confinement.
- La distribution de **chèque de 10€** à chaque habitant domicilié sur l'entité quel que soit son âge. Ces chèques sont à utiliser dans les commerces, restaurateurs et chez les producteurs locaux ayant répondu à la campagne achetons local. Cela permet d'encourager les achats locaux et redonne un peu de pouvoir d'achat aux citoyens.
- La création d'un **groupe facebook « Achetons local #Soignies »** permettant d'informer les citoyens sur les commerces proposant la vente en ligne et pratiquant des livraisons, sur les producteurs locaux + Horeca proposant du take away ou des livraisons à domicile avec informations détaillées sur les modalités de contact, de réalisation des commandes...
- L'aide à la **vente en ligne** pour les commerçants qui le souhaitent. Possibilité d'avoir son propre e-shop sur une même plateforme. Les frais de création sont à charge de la Ville ainsi que les frais d'enregistrement pour les 150 premiers commerçants qui s'y inscriront.

Les coûts engendrés

Au total, sur l'année 2020 cette crise aura coûté plus de 800.000€ à la Ville de Soignies.

Un montant colossal qui s'explique entre autre par :

1. Une diminution au niveau des recettes de 400.000€

- Certaines taxes ont été modérées ou annulées pour soutenir les indépendants et entreprises
- Répercussion de la crise sur le rendement de la taxe force motrice
- Certaines recettes de prestations ont aussi été impactées
 - Location de biens communaux = - **15.500€**
 - Redevance parking = - **10.000€**
 - Inactivité du bassin de natation = - **100.000€**
 - Subside RW – masques = + **56.032€**

➤ **Compensation RW – exonération fiscale = + 31.978€**

2. Une augmentation au niveau des dépenses de 350.000€

- Achat de deux masques pour chaque Sonégien.ne = + **120.000€**
- Mise en place d'une prime sanitaire à destination des indépendants pour relancer l'activité commerciale sur l'entité de Soignies = + **27.000€**
- Octroi de chèque commerce à chaque habitant pour augmenter le pouvoir d'achat et relancer l'économie : + **299.000€**
- Dépenses liées directement aux mesures sanitaires : gants, gel, masques, personnel supplémentaire pour nettoyage des écoles et locaux communaux, informatique pour permettre un bon fonctionnement du télétravail...

ATTENTION : Des dépenses liées à cette crise seront encore nécessaires en 2021 et années futures.

L'impact de l'IPP

Entre 2020 et 2021, on passera de 8.331.561 à 8.270.367. = -61.194€ (-0.74%)

Le chômage temporaire, le chômage structurel, les faillites et le ralentissement global de l'activité grèveront les revenus d'un certain nombre de contribuables.

La diminution attendue des recettes IPP ne sera réalité qu'au second semestre 2021 et se poursuivra en 2022.

Les chiffres estimés sont de :
- 300.000€ (4%) en 2021

L'impact sur le précompte immobilier

Le précompte immobilier sera impacté suite aux faillites et arrêts d'activités, mais l'impact sera moindre que l'IPP et actuellement impossible à quantifier.

La gestion financière

Une prévision de 1.120.000€ a été constituée à l'ordinaire (900.000€ en MB1 + 220.000€ en MB2) pour faire face à la crise sanitaire pour les années futures et plus particulièrement sur l'impact sur le rendement de l'IPP. Cette provision n'est pas nommée.

Pour rappel, c'est une provision pour risques qui est autorisée par le Ministre. Cette provision ne peut pas être utilisée cette année, mais il était important de la faire aujourd'hui pour pouvoir anticiper les années 2021 et suivantes qui seront indéniablement impactées par la crise que l'on connaît actuellement ;

Point 3. Projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer – Vote

Voir supra (Conseil commun Ville – CPAS).

Points 4-9. IMIO/IDETA/HYGEA/IGRETEC/I.P.F.H/IDEA – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de décembre 2020 – Vote

Point 10. CPAS – Budget de l'exercice 2020 – MB ordinaire n°2 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre les modifications budgétaires ordinaire n°1 (MB2) de l'exercice 2020, en qualité de tutelle administrative.

Les montants de cette modification budgétaire ordinaire se clôturent comme suit:

Pour les recettes :

PRESTATIONS	- 269.379€
Aides ménagères, intervention bénéficiaires	- 130.000€
TRANSFERTS	+ 694.859€
Prime Covid	+ 492.578 €
Autres recettes	+ 202.281€
Exercices antérieurs (subsidés)	+ 56.134€

Pour les dépenses :

PERSONNEL	- 206.077€
FONCTIONNEMENT	+ 28.902€
TRANSFERTS	+ 434.265€
Action aides Covid	+ 404.867€
Autres dépenses	+ 10.000
Exercices antérieurs (subsidés)	+ 178.733

Point 11. Marchés publics – Travaux de réfection du chemin des Sarts situés à Masnuy-St-Pierre et à Neufvilles – Marché conjoint Ville de Jurbise/Ville de Soignies – Approbation des documents définitifs du marché – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre les documents définitifs du marché des travaux de réfection du chemin des Sarts situé à Masnuy Saint Pierre et à Neufvilles (marché conjoint Ville de Jurbise/Ville de Soignies) suite à l'entrée en vigueur de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 05 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres.

Le montant estimé de ce marché est de 263.181 € TVAC, dont 108.597 € TVAC est à charge de la Ville de Soignies avec un subside de 65% du Service Public de Wallonie.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur fonds propres et subside.

Le marché sera lancé par procédure négociée directe avec publication préalable.

Point 12. Marchés publics – Fourniture de matériaux pour le réaménagement de l'étang du Parc Pater – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre les conditions et le mode de passation pour la fourniture de matériaux pour le réaménagement de l'étang du Parc Pater.

Les travaux comprennent le placement d'une bâche sur mesure, d'un système de filtration avec ses accessoires et d'un substrat drainant.

Le montant estimé de ce marché est de 46.247€ TVAC.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 13. Marchés publics – Exhumations – Assainissement d'une parcelle au cimetière de Soignies (2021) – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre les conditions et le mode de passation pour l'assainissement et la réhabilitation d'une parcelle au cimetière de Soignies.

Les travaux, prévus début 2021, visent à assainir et à réhabiliter une parcelle au cimetière communal de Soignies, mais aussi à démonter et à évacuer des monuments ainsi qu'à désaffecter des emplacements "Terres communes".

Le montant estimé de ce marché est de 40.353€ TVAC.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle, et sera financé sur fonds propres.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 14. Marchés publics – Fourniture de chaleur biomasse locale (conception et réalisation) et exploitation de l'installation (maintenance en garantie totale, fourniture du combustible) dans une perspective de développement durable et de soutien pédagogique – Option de financement par tiers investisseur – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Point reporté.

Point 15. Marchés publics – Fourniture de terminaux de pointage à badges, acquisition d'un logiciel de gestion du temps et d'une application de gestion des congés en ligne – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre les conditions et le mode de passation pour la fourniture de terminaux de pointage à badges, ainsi que pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps et d'une application de gestion des congés en ligne.

Cette acquisition a pour objectif de faciliter la gestion quotidienne et de mieux coller à l'ère actuelle.

Le montant estimé de ce marché est de 60.000€ TVAC.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle et sera financé sur fonds propres.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 16. Règlement relatif au télétravail structurel – vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre le règlement relatif au télétravail structurel.

Confrontée comme les autres employeurs du pays à l'obligation de mettre le personnel en télétravail au printemps dernier suite à la crise sanitaire, la Ville de Soignies a rapidement rebondi sur cette opportunité pour

travailler sur la mise en place du télétravail au sein de l'administration de manière structurelle.

Le règlement qui est soumis aujourd'hui au vote du Conseil communal permettra aux agents communaux dont la fonction s'y prête de bénéficier d'un jour de télétravail par semaine.

Pour se faire, la Ville propose du matériel ainsi qu'une intervention financière. Le contrat, qui est envisagé, est un contrat moral avec l'agent basé sur la confiance avec une fixation en amont des objectifs à atteindre et des dossiers à réaliser, ainsi qu'une évaluation trimestrielle.

Par ce biais, La Ville de Soignies souhaite accroître le bien-être de ses agents en leur permettant de mieux concilier vie privée et vie professionnelle tout en leur offrant une plus grande autonomie dans leur travail. En réduisant les déplacements de son personnel, la Ville entend aussi faire un pas de plus dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, il est à saluer qu'un règlement structurel approuvé par la tutelle sur base des mesures que nous avons mises en place en urgence et de leur évaluation en comité de direction, a pu être rapidement mis sur pied.

Ce règlement sera accompagné pour chaque agent qui en fera la demande d'un guide pratique du télétravailleur afin de l'aider lui et sa direction dans cette nouvelle forme d'organisation du travail.

Point 17. Cadre du personnel ouvrier – constitution d'une réserve de recrutement statutaire – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre la constitution d'une réserve de recrutement statutaire au grade d'ouvrier qualifié « mécanicien D2 » par appel restreint.

Point 18. Enseignement fondamental – Niveau maternel – Année scolaire 2020-2021 – Fixation de l'encadrement – vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies fixera ce mardi 24 novembre l'encadrement maternel pour l'année scolaire 2020-2021 à 21 équivalents temps plein (ETP).

Il s'agit là d'une augmentation d'1/2 ETP par rapport à l'année scolaire 2019-2020. Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'enfants en maternelle par implantation.

Dans ce cas-ci, nous avons déjà pu ouvrir une classe avec ½ ETP à Neufvilles, dès le mois d'octobre.

Point 19. Enseignement fondamental – Capital période année scolaire 2020-2021 – Complément de périodes destiné à l'encadrement spécifique en P1 et P2 – Décision – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre l'octroi d'un complément de périodes destiné à l'encadrement spécifique en première et deuxième primaires des écoles communales.

Concrètement, ce complément permet aux écoles primaires d'organiser de la remédiation pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} primaires ayant des difficultés, ou encore d'organiser certains cours devant des groupes réduits pour permettre un accompagnement personnalisé des élèves.

Pour cette année scolaire, 4 écoles communales primaires de l'entité (Naast, Soignies, Thieusies et Casteau-Neufvilles-Chaussée, soit 6 implantations) recevront en tout 39 périodes. Il y a ici une augmentation de 3 périodes par rapport à l'année passée, pour l'école de la Régence.

Point 20. EEPSIS – Fixation du capital période des cours philosophiques au 01.10.2020 – Nouvelle prise en compte des intégrations – Accord de principe – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre d'une part la fixation du capital-périodes des cours philosophiques de l'EEPSIS à dater du 01^{er} octobre 2020 ; d'autre part la mise à jour du capital-périodes global suite à la prise en compte de nouvelles intégrations.

Concernant les cours philosophiques, 28 périodes seront destinées au cours commun de citoyenneté et 112 périodes seront réparties entre les cours de religion, morale et citoyenneté dispense.

Le capital période « intégration » passera, quant à lui, de 256 à 376 périodes suite à la prise en compte des nouvelles intégrations.

Point 21. Charges d'urbanisme – Construction de 9 habitations unifamiliales semi-mitoyennes aux chemin d'Auverleau et chemin à Rocs à Horrués – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre la charge d'urbanisme dans le cadre d'un projet de construction de 9 habitations unifamiliales semi-mitoyennes au chemin d'Auverleau et chemin à Rocs à Horrues.

Etant donné que c'est le premier dossier introduit par le demandeur, il y a une exonération des charges pour les 3 premiers logements.

Le montant de la charge d'urbanisme s'élève à 65.231€ TVAC et permettra d'effectuer les aménagements suivants sur le domaine public :

1. La réfection totale du sentier vicinal n°40 : nettoyage, débroussaillage et pose d'un fraisât d'asphalte sur une largeur d'un mètre, ce qui représente un budget de 42.625€ TVAC ;
2. La réfection partielle du sentier vicinal n°47, au départ du Chemin du Garde, sur une longueur de 200m, entre le chemin du Garde et le coin de la prairie à proximité du ruisseau : nettoyage, débroussaillage et pose d'un empierrement sur une largeur d'un mètre, représentant un budget de 22.605€ TVAC

Point 22. VHELLO, réseau points-nœuds en cœur du Hainaut – Suivi du dossier années 2019-2020 – vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre une convention et l'avancement d'un premier montant dans le cadre du dossier VHELLO.

Pour rappel, le projet « VHELLO », porté par la Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux au nom de 24 communes du Hainaut, consiste à améliorer le réseau points-nœuds mis en place en Cœur de Hainaut.

La Ville de Soignies participait déjà à ce projet sélectionné lors du précédent appel de la Province.

Concrètement, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du réseau mis en place sur près de 880km d'itinéraires balisés sur les 24 communes participantes. Le projet prévoit à la fois :

- des aménagements sécuritaires (notamment pour les traversées de chaussées),
- l'aménagement de nouvelles jonctions,
- le développement d'un volet artistique participatif,
- la communication et l'animation du réseau
- ainsi qu'une étude de fréquentation du réseau.

Le budget total est estimé à environ 1 million d'euros. La dotation pour la Ville de Soignies s'élève à 55.580€.

Aujourd'hui, pour le bon suivi et déroulement du dossier, il est nécessaire d'approuver deux points :

1. Une convention qui fixe les modalités du rôle de l'opérateur, du préfinancement, du développement, de la maintenance et de la promotion du réseau points-nœuds ;
2. Une avance d'un montant de 13.895€ à l'opérateur Centrissime, la Maison du Tourisme du Pays du Centre.

Point 23. POLLEC – Candidature pour l'appel à projet – Soutien aux investissements dans le cadre du PAEDC (volet 2) – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 24 novembre la candidature de la Ville à l'appel à projet pour le soutien aux projets d'investissements (volet 2).

Cet appel couvre deux volets :

1. L'engagement d'un.e coordinateur.trice en vue d'élaborer/d'actualiser, mettre en œuvre et piloter un PAEDC
2. Soutenir la réalisation d'investissements pour les thématiques suivantes :
 - productions d'énergie renouvelable (sauf filière photovoltaïque et grand éolien),
 - mobilité,
 - amélioration de la performance énergétique des logements,
 - adaptation aux changements climatiques.

Le subside représente un montant forfaitaire plafonné à 75.000€ et couvrant 75 % des dépenses de l'investissement.

La candidature de la Ville s'inscrit dans la thématique « production d'énergie renouvelable » puisqu'il y a le projet d'installer d'une chaudière biomasse à l'Eepsis.

Un projet qui s'inscrit à nouveau pleinement dans notre politique volontariste visant à atteindre la neutralité carbone, la biomasse étant une source d'énergie alternative et renouvelable.

Point 24. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 25. Communications